

■ Indemnisation de tiers victimes de dommages matériels – Annexe au rapport

1 - Affaire – M. Franck LOUAAS - sinistre du 13 mars 2021

Le 13 mars 2021, le véhicule de Monsieur Franck LOUAAS a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, sise 35 rue de Caussemille dans le 3^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **470.00 euros**.

2 - Affaire – M. Jean Claude DROULIN- sinistre du 1^{er} avril 2021

Le 1^{er} avril 2021, le véhicule de Monsieur Jean Claude DROULIN a été endommagé en roulant sur une importante défectuosité de la chaussée, sise 34 cours Gouffé dans le 6^{ème} arrondissement de Marseille.

La matérialité des faits est établie au vu des éléments communiqués et la responsabilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée.

Il convient par conséquent d'indemniser le préjudice évalué à la somme de **159.78 euros**.